

Conformément aux articles L1122-11 & 12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Communal qui aura lieu le **lundi 3 décembre 2012** à 20h00 à la Maison Communale de Profondeville.

Fait à Profondeville, le 22 novembre 2012

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

B.DELMOTTE

Dr J.P.BAILY

SEANCE PUBLIQUE

SECRETARIAT

- (1) installation du Conseil Communal :
 - 1.1. communication de la décision du Collège Provincial validant les élections communales du 14 octobre 2012
 - 1.2. vérification des conditions d'éligibilité des élus
 - 1.3. prestation de serment des Conseillers Communaux :
 - 1.3.1. de Monsieur le Bourgmestre entre les mains du premier Echevin sortant en qualité de Conseiller Communal
 - 1.3.2. des élus entre les mains du Bourgmestre sortant
 - 1.4. arrêt du tableau de préséance
 - 1.5. adoption du pacte de majorité (art. L1123-1 §3)
 - 1.6. prestation de serment :
 - 1.6.1. de Monsieur le Bourgmestre entre les mains du premier Echevin sortant en qualité de Bourgmestre
 - 1.6.2. des Echevins entre les mains de Monsieur le Bourgmestre
- (2) Conseil de l'Aide Sociale :
 - 2.1. communication du calcul de répartition des sièges entre les groupes politiques
 - 2.2. communication des listes des candidats déposées par les groupes politiques - élus de plein droit en application de l'article 12 du décret du 08.12.2005
- (3) Police :
 - 3.1. dépôt des listes et présentation des membres communaux au Conseil de Police
 - 3.2. vérification des conditions d'éligibilité
- (4) déclaration d'apparement ou de regroupement des conseillers communaux :
Lecture du tableau élaboré sur base des déclarations reçues
- (5) approbation du procès-verbal de la dernière séance publique